

8867

1.2.a

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 7/10/99

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL AIDE-SOIGNANT : NEGOCIATION ET AFFIRMATION DE SOI DANS LA RELATION PROFESSIONNELLE**

CODE DE L'UF (3)	816100 U21F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°)	801
------------------	--------------	-----------------------------------	-----

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :
  - (1) transition
  - (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n°3 de ...1... page(s) (2)

**8. Programme du (des) chargé de cours :** Repris en annexe n°4 de ...1... page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n°5 de ...1... page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n°6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) <b>8161 00 U21F1</b>	Code du domaine de formation : (4) <b>801</b>
---	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum : 24 périodes

<u>1. Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
<b>FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL AIDE-SOIGNANT : NEGOCIATION ET AFFIRMATION DE SOI DANS LA RELATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>CT</b>	<b>B</b>	<b>20</b>
<b>2. Part d'autonomie</b>		<b>P</b>	<b>4</b>
		Total des périodes	<b>24</b>

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Non favorable  
29/10/99 Eh Less*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*AG* 08.11.99

**A. COLLINET  
ADM. PEDAG.**

Date : .....

Signature : .....

- (1) Biffer la mention inutile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration

# **FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL AIDE-SOIGNANT : NEGOCIATION ET AFFIRMATION DE SOI DANS LA RELATION PROFESSIONNELLE**

Enseignement secondaire supérieur

**-Annexe 1-**

## **1. Finalités**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- ◆ de gérer les situations conflictuelles en utilisant les bases de la négociation ;
- ◆ d'adopter les attitudes et les comportements nécessaires à l'affirmation de soi dans des situations professionnelles difficiles et rupturantes ;
- ◆ d'adapter ses comportements en fonction des différents contextes de travail.

# FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL AIDE-SOIGNANT : NEGOCIATION ET AFFIRMATION DE SOI DANS LA RELATION PROFESSIONNELLE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

## 2. Capacités préalables requises.

### 2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- ◆ de décrire une démarche d'aide à la vie journalière, relative au domaine des soins d'hygiène et de confort ;
- ◆ d'accomplir des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec la démarche d'aide aux besoins fondamentaux de la personne dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie de la personne envisagée ;
- ◆ de poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie.

### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- ◆ Le brevet d'Aide familiale ;
- ◆ le certificat de qualification d'Aide polyvalente en collectivité ;
- ◆ le diplôme d'Aspirante en nursing ;
- ◆ le certificat de qualification d'Assistante en gériatrie ;
- ◆ le certificat de qualification d'Auxiliaire polyvalente des services à domicile et en collectivités ;
- ◆ le certificat de qualification d'Auxiliaire familiale et sanitaire ;
- ◆ le certificat de qualification de Puéricultrice.

# **FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL AIDE-SOIGNANT : NEGOCIATION ET AFFIRMATION DE SOI DANS LA RELATION PROFESSIONNELLE**

Enseignement secondaire supérieur

**-Annexe 3-**

## **3. Constitution des groupes ou regroupement**

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

# **FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL AIDE-SOIGNANT : NEGOCIATION ET AFFIRMATION DE SOI DANS LA RELATION PROFESSIONNELLE**

Enseignement secondaire supérieur

**-Annexe 4-**

## **4. Programme**

Au terme l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ de prendre conscience de ses sentiments et de ses craintes face à l'exercice de son métier;
- ◆ d'analyser son propre modèle professionnel conscient et inconscient;
- ◆ d'adopter les attitudes et les comportements d'affirmation de soi, d'écoute active des autres et d'empathie dans des contextes professionnels variés;
- ◆ de prendre conscience des différentes composantes de son identité professionnelle (ses représentations, ses valeurs, ses stéréotypes, ses cadres de référence);
- ◆ d'appliquer les principes de base de la négociation et de la communication dans une situation professionnelle conflictuelle;
- ◆ de se décentrer et de prendre du recul dans une situation professionnelle conflictuelle.

# **FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL AIDE-SOIGNANT : NEGOCIATION ET AFFIRMATION DE SOI DANS LA RELATION PROFESSIONNELLE**

Enseignement secondaire supérieur

**-Annexe 5-**

## **5. Capacités terminales**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation professionnelle de communication et de négociation interpersonnelles donnée, de proposer les attitudes et les comportements qui lui permettent à la fois l'affirmation de soi, l'écoute et le respect de soi et des autres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision du projet d'action qu'il proposera.

# **FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL AIDE-SOIGNANT : NEGOCIATION ET AFFIRMATION DE SOI DANS LA RELATION PROFESSIONNELLE**

Enseignement secondaire supérieur

**-Annexe 6-**

## **6. Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans les domaines de l'animation et de la gestion de conflits.

Il sera porteur au moins d'un titre de niveau de l'enseignement secondaire supérieur.